

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2008

MODIFICATION DU TITRE XV DE LA CONSTITUTION - (n° 561)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
M. Myard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 de cet article par les mots :

« et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il y a lieu, par cet amendement, de rétablir dans le titre XV de la Constitution l'Euratom, Communauté qui n'est pas intégrée dans la nouvelle Union européenne.